



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 décembre 2003
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2004

23-30 janvier 2004, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité
des commissaires aux comptes**

**UNOPS : Suite donnée au rapport sur l'application
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fait le point de l'application par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qui figurent dans le document DP/2002/CRP.13 présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent rapport et de son annexe.

Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la décision 97/23 du 18 septembre 1997, par laquelle le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) de lui présenter, à sa session annuelle de l'année suivante, un bilan à jour de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Des rapports de ce type sont publiés chaque année depuis lors.

2. La suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes est présentée dans l'annexe au présent rapport.



Annexe

Recommandations en cours d'application

Recommandation figurant aux paragraphes 11 c) et 26

Le Comité recommande que l'UNOPS :

a) Continue d'examiner de façon approfondie sa stratégie à moyen terme et, notamment, l'analyse des variables liées aux activités du PNUD, en vue d'adapter sa démarche en matière d'exécution des projets;

b) Adopte une stratégie visant à diversifier sa clientèle au sein du système des Nations Unies.

3. Dans le cadre du processus de réforme en cours, l'UNOPS a constitué, le 16 octobre 2003, une équipe stratégique de consultants chargée de l'élargissement des portefeuilles de projets, dont les objectifs sont les suivants :

a) Clarifier les procédures, les rôles et les responsabilités, s'agissant de la manière dont les comptes clients sont gérés, de façon à coordonner la prospection de marchés et l'élargissement des portefeuilles de projets;

b) Contribuer au processus de restructuration en commençant à définir clairement les rôles et responsabilités relatifs à la prospection de clients;

c) Mettre au point un système de gestion des clients qui comprenne un examen périodique du fichier de clients potentiels et des mesures susceptibles d'assurer la conclusion de contrats;

d) Mettre en place un système de planification des comptes clients afin d'exploiter au mieux le potentiel que représentent les gros clients et d'appuyer le processus de planification annuelle des comptes clients;

e) Déterminer, le cas échéant, les incidences au niveau de la gestion des connaissances et des ressources humaines, en vue de mettre au point de nouvelles procédures de tarification;

f) Concevoir et diffuser du matériel didactique concernant la méthode de développement des opérations et le cadre de planification.

4. Sur la base des recommandations de l'équipe, une stratégie dynamique d'élargissement des portefeuilles de projets sera mise en oeuvre en 2004. Un groupe de travail de haut niveau a par ailleurs été constitué, en liaison avec le PNUD, pour que les services offerts par l'UNOPS soient mieux adaptés aux besoins du PNUD, qui évoluent sans cesse. En outre, des discussions sont en cours avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies auxquels l'UNOPS pourrait offrir ses services.

Recommandation figurant aux paragraphes 11 d) et 32

Le Comité recommande que l'UNOPS évalue la base sur laquelle sont déterminés les coûts des services et la façon dont ils sont calculés, de façon à pouvoir recenser et recouvrer tous les coûts, en veillant à ce que le système pilote permette de remédier à toutes les insuffisances décelées dans le système fondé sur la charge de travail des spécialistes de la gestion des projets.

5. Dans le cadre du processus de réforme en cours, l'UNOPS a constitué, le 3 octobre 2003, une équipe stratégique de consultants chargée de la tarification, dont les objectifs sont les suivants :

a) Mettre en place les capacités et procédures qui permettront à l'UNOPS de calculer le montant net des profits ou des pertes pour chaque projet compte tenu des recettes contractuelles et des prévisions relatives à la charge de travail;

b) Mettre au point un système de tarification fondé sur le coût de l'exécution, la charge de travail et une marge appropriée;

c) Calculer, pour chaque lieu d'affectation et/ou région, des honoraires journaliers standard pour tous les niveaux, qui tiennent compte des dépenses contractuelles et des frais généraux;

d) Coordonner ses travaux avec ceux de l'équipe chargée de la planification des ressources de l'entreprise afin de tirer parti des solutions techniques existantes;

e) Déterminer les incidences éventuelles des nouvelles procédures de tarification sur la gestion des connaissances, la formation et la gestion des ressources humaines;

f) Élaborer des recommandations en vue d'améliorer constamment l'établissement des tarifs et la transparence de la tarification.

6. Une nouvelle méthode de tarification des services, fondée sur les recommandations de l'équipe et comprenant un mécanisme de suivi des délais d'exécution et un système normalisé d'évaluation des services, sera mise en place en 2004.

Recommandation figurant aux paragraphes 11 e) et 53

Le Comité recommande que l'UNOPS examine, avec l'Organisation des Nations Unies et les fonds, programmes et institutions spécialisées de cette dernière, le mécanisme de financement et les objectifs en matière de prestations dues à la cessation de service. Il est d'avis qu'étant donné ses principes de financement très particuliers, l'UNOPS devrait procéder sans tarder à cet examen.

7. La recommandation est en cours d'application. À cet effet, l'UNOPS, en liaison avec le PNUD et le FNUAP, a recruté un expert pour définir plus précisément ses responsabilités. Des propositions doivent être faites en 2004 concernant la marche à suivre, y compris la constitution d'une réserve spéciale si des fonds sont disponibles.

Recommandation figurant au paragraphe 51

Le Comité recommande que l'UNOPS :

a) Calcule la totalité des dépenses encourues pour les services fournis au Fonds international de développement agricole (FIDA), afin d'en déterminer la faisabilité;

b) Mentionne toutes les données relatives au coût des services fournis au FIDA dans le tableau 2 des états financiers.

8. Se fondant sur les résultats d'une étude détaillée du coût des services fournis à l'appui du programme du FIDA, l'UNOPS a constaté que les honoraires de gestion payés par le FIDA ne couvraient pas pleinement ce coût et devaient être ajustés à la hausse. Des discussions sont en cours avec la direction du FIDA pour régler ce problème.

Recommandation figurant au paragraphe 92

Le Comité recommande que l'UNOPS :

a) Élabore un plan stratégique à court et à long terme, qui serait continuellement mis à jour, en matière de technologies de l'information et des communications;

b) Mette au point des procédures et directives bien étayées et officiellement approuvées sur des aspects tels que la sécurité informatique, l'établissement d'un plan antisinistre, la sauvegarde des données et le développement des systèmes.

9. La mise en service du logiciel de planification des ressources de l'entreprise PeopleSoft et la décentralisation des installations permettra de répondre de nombreuses préoccupations évoquées dans le rapport, s'agissant en particulier des portes coupe-feu, de l'administration des routeurs et des serveurs, du plan antisinistre, du rôle du responsable de la sécurité informatique et de la politique en matière de communications électroniques. Le calendrier de mise en service du logiciel de planification des ressources de l'entreprise étant très serré, l'UNOPS n'est pas en mesure de donner immédiatement suite à toutes les recommandations du Comité. Le premier examen des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications aura lieu dès que la première phase du projet sera achevée, en janvier 2004, tandis que le deuxième sera mené après l'achèvement de la deuxième phase, courant 2005, et que toutes les questions encore en suspens après l'exécution de ces deux phases seront examinées d'ici à la fin de 2005.